

L'écologisation des opérations gouvernementales (EOG)

Déclaration sur les achats écologiques pour la CCBN non visée par la *Loi fédérale sur le développement durable* (RPP-2015-2016)

Le rapport obligatoire sur le respect des exigences énoncées à l'article 7 de la *Politique d'achats écologiques*, si applicable aux ministères et aux organismes liés par la *Politique d'achats écologiques*, mais pas par la *Loi fédérale sur le développement durable*.

Stratégies / commentaires :

La CCBN poursuivra les mesures entreprises lors de ces années, le tout supervisé par le Secrétaire-Directeur général.

- **Achats écologiques afin de réduire les incidences sur l'environnement :**

En ajout aux mesures déjà mises en œuvre au cours des dernières années :

- Livraison prévu d'un nouvel autobus plus moderne et moins polluant;
- Maintenir la volonté de renouveler le parc de véhicules en fonction de nouvelles technologies (électrique, hybride) permettant une économie de consommation de carburant fossile;
- Suivre le cours de formation sur les achats écologiques offert par TPSGC.

- **Processus et mesures de contrôle en matière de gestion des achats :**

- Poursuivre la sensibilisation du personnel, des fournisseurs et des sous-traitants aux notions d'achat responsable;
- Poursuivre le développement d'un guide de sensibilisation sur les achats responsables à l'intention de tous les acheteurs de la CCBN;
- Poursuivre l'intégration des critères de développement durable aux appels d'offre;
- Poursuivre la sensibilisation des notions d'achat responsable à l'ensemble des équipements bureautiques, informatiques et le matériel promotionnel déjà en place en vue d'en optimiser l'utilisation, favoriser le recyclage et réduire la consommation de papier.

Un suivi annuel des réalisations en matière de développement durable sera effectué auprès des gestionnaires.